

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME VINGT-QUATRIÈME

1905

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
MASSON & C^{ie}, LIBRAIRES
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1906

LA MORT DE JUDAS ISCARIOTE

Étude critique d'Exégèse et de Médecine légale
sur un cas de Pendaison célèbre.

PAR EDMOND LOCARD

Préparateur de Médecine légale à la Faculté de Médecine de Lyon.

L'introduction de la méthode positive en histoire a rénové les études bibliques au cours du siècle dernier, obligeant rationalistes et orthodoxes à transformer d'une façon radicale le champ vaste et merveilleusement fécond de l'exégèse. Dans cette œuvre passionnante, où sont en jeu les destinées des religions et l'histoire même des origines de la pensée contemporaine, la part du médecin a été, semble-t-il, plus limitée qu'il ne conviendrait. Il faut remonter au XVIII^e siècle pour trouver des cliniciens, comme Louis, Bartholin ou Mead, qui aient fait l'application de leurs connaissances techniques à l'histoire de l'Orient sacré.

On ne saurait, d'ailleurs, se dissimuler les difficultés extrêmes d'une telle entreprise. L'habitude de tenir compte, dans la discussion des problèmes historiques, des seuls documents originaux et indiscutablement authentiques, de n'ajouter foi qu'aux pièces contemporaines de l'événement étudié, de rejeter impitoyablement ce qui n'est que traditionnel et de montrer une défiance aiguë pour les récits de seconde main, va devenir ici une cause de doutes angoissants et perpétuels. Avec le recul de vingt siècles, cet Orient doublement lointain, qu'auréole le prestige de son incomparable poésie, cet Orient père du rêve et du mirage, du *Cantique des Cantiques* et des *Mille et une Nuits*, se nimbe d'épopées et de légendes, où l'histoire en quête de documents trouve des paraboles et pas une chronique, des croyances et pas une certitude, des miracles et pas un fait. Aux difficultés qu'impose la lecture des textes orientaux (car, aux traductions, seul se fie

celui qui se contente d'une vérité relative), à l'imprécision où vous laissent la pauvreté des matériaux, à l'obscurcissement qui provient des querelles de mots par quoi le psittacisme des âges antérieurs a estompé tous les problèmes bibliques, se joint l'invincible et obnubilante préoccupation des questions confessionnelles : la crainte de ne pas affirmer assez la pensée libre poussant le rationaliste à rejeter des témoignages d'autant plus précieux qu'ils sont presque uniques ; le souci de ne pas enfreindre l'orthodoxie troublant l'exégète chrétien au point de lui voiler l'intelligence de l'esprit par le respect de la lettre.

De tels obstacles accumulés expliquent l'absence de tout travail d'ensemble, conçu selon les idées modernes, sur l'interprétation des problèmes biologiques et médicaux de la Bible. Notre but est d'aborder aujourd'hui une question isolée, limitée et définie, purement médico-légale. Nous l'avons fait dans un esprit de critique rigoureuse, n'employant jamais que les textes primitifs dans leur langue originale et n'empruntant rien à un auteur sans le citer exactement et intégralement. Enfin, les documents justifiés et choisis, nous en avons usé comme d'un dossier judiciaire, nous gardant de ce qui n'est pas de notre domaine, c'est-à-dire des questions dogmatiques, avec le respect le plus profond des convictions d'autrui, avec aussi la volonté constante de dire la vérité intégrale, toutes les fois qu'il nous a été possible de le faire apparaître hors des voiles opaques dont l'obscurité des textes et les déformations des légendes l'avaient enveloppée.

La mort de Judas se trouve rapportée dans l'Écriture Sainte par saint Mathieu dans l'Évangile, et par saint Luc dans les *Actes des Apôtres*, de deux façons de prime abord fort opposées. Sur la conciliation de ces deux textes, repose tout le problème exégétique. Nous les reproduisons ici dans leur intégrité, exposant parallèlement l'original grec et la traduction française littérale de celui-ci.

D'une part, on lit dans saint Mathieu, ch. xxvii, verset 3 :

TEXTE GREC

Τότε ἰδὼν Ἰudas ὁ παραδίδους αὐτὸν ὅτι κατέκριθη, μεταμέληθεις, ἀπέσρεψε τὰ τριακοντα ἀργύρια τοῖς ἀρχιερεῦσι· καὶ τοῖς πρεσβυτέροις, λέγων: Ἡμαρτον παραδίδους αἷμα ἁθίων: οἱ δὲ εἶπον: Τί πρὸς ἡμᾶς, τὴ οὐψεί. Καὶ ρίψας τὰ ἀργύρια ἐν τῷ ναῷ ἀνεχώρησε καὶ ἀπελθὼν ἀπήγγαστο.

VERSION FRANÇAISE LITTÉRALE

Alors, voyant Judas qui le trahit, qu'il était condamné, se repentant il rapporta les trente sekels d'argent aux Princes des prêtres et aux Anciens, disant : J'ai péché, livrant le sang innocent. Mais ils dirent : Qu'est cela pour nous ? tu verras. Et jetant les pièces dans le lieu saint il se retira, et s'en allant s'étrangla.

D'autre part, nous lisons dans le premier chapitre des *Actes des Apôtres*, qui ne sont qu'une suite de l'Évangile de saint Luc, ce discours tenu par saint Pierre, dans la maison où les disciples se réunissaient après la mort du Maître. Il y rappelle que les douze apôtres ne sont plus au complet, et que l'un d'eux a disparu. Les versets 17, 18 et 19 sont ainsi conclus :

TEXTE GREC

Ὁς κατηριθμημένος ἦν συν ἡμῖν, καὶ ἐλαβε τὸν κληρὸν τῆς διακονίας ταυτῆς, οὗτος μὲν οὖν ἐκτήσατο χωρίον ἐκ τοῦ μισθοῦ τῆς ἀδικίας, καὶ πρῆγης γενομένος ἐλακχσε μέσος, καὶ ἐξέγυθη πάντα τὰ σπλαγγνα αὐτοῦ. Καὶ γινώσκον ἐγένετο πᾶσι τοῖς κατοικοῦσιν Ἱερουσαλήμ, ὡς ἐκλήθηται τὸ χωρίον ἐκεῖνο τῇ ἰδίᾳ διαλεκτῷ αὐτῶν Ἀκελδάμα, τούτεσι: Χωρίον αἵματος.

VERSION FRANÇAISE LITTÉRALE

Celui qui avait été compté avec nous, et à qui avait été attribué ce ministère, celui-ci acquit un champ du prix de sa trahison, et *devenu la tête en bas, creva par le milieu*, et toutes ses entrailles se répandirent. Et cela a été connu de tous les habitants de Jérusalem au point que ce champ fut appelé dans leur propre idiome Hakeldama, c'est-à-dire le Champ du sang.

Telle est donc l'origine du débat : saint Mathieu raconte que Judas s'étrangla ; saint Luc, citant une parole de saint Pierre dit, d'une façon assez obscure, qu'il fut précipité, que son corps se déchira et que ses entrailles se répandirent. D'un côté suicide, probablement par pendaison ; de l'autre suicide ou mort accidentelle par précipitation. La tradition se fixa du côté de la pendaison, en y ajoutant maint détail dont il est impossible de retrouver les sources.

A cette époque, les gnostiques avaient déjà longuement épilogué sur la mort de Judas et sur son rôle dans la Rédemption. Au moyen âge, les théologiens n'eurent pas de plus laborieuses veilles que celles consacrées à la conciliation des deux textes cités plus haut. Le xvi^e siècle vit apparaître, avec la Renaissance, des études hébraïques, des interprétations nouvelles, que les historiens hollandais et anglais du commencement du xviii^e siècle commentèrent à perte de vue. Ce fut la belle époque de l'affaire Judas Iscariote avec les travaux de Gronovius, Périzonius, Lightfoot. En France, les médecins intervinrent, Bartholin, Philip, Louis. Enfin, le xix^e siècle vit éclore la science nouvelle : l'exégète, avec les savantes recherches de de Wette, Strauss, Renan, Reuss et tant d'autres. Il semble, d'ailleurs, que ces érudits éminents, qu'une telle pléiade de bons esprits eût dû résoudre définitivement le problème. Après les arguties des compilateurs, les médecins n'ont rien conclu, faute d'avoir étudié les textes ; les exégètes n'ont rien osé affirmer pour ne pas s'être documentés sur le côté médico-légal de la question. Nous profiterons dans une large mesure des travaux des uns et des autres.

Le plan de cette étude, après cet exposé des textes, comportera d'abord l'analyse des anamnétiques et l'examen de l'état mental de Judas au moment du crime, ce qui nous permettra de répondre à cette première question : Est-il vraisemblable que Judas se soit suicidé ? Nous examinerons ensuite les différentes façons dont se peut résoudre l'opposition des deux textes. Nous chercherons enfin quelles sont les présomptions médico-légales en faveur de tel ou tel mode de suicide ou d'accident.

Judas figure pour la première fois dans l'Évangile lors de la constitution du groupe des apôtres. Chacun des Synoptiques (1) le nomme à la fin de la liste, en ajoutant « celui-là même qui le trahit ».

(1) Saint Mathieu, x, 4 ; saint Marc, III, 16 ; saint Luc, VI, 14.

Comme il y avait un autre apôtre appelé également Judas, le douzième reçut le surnom d'Iscaïote (2). Les évangélistes ne nous apprennent rien de particulier sur Judas, qui vécut de la vie commune aux apôtres, jusqu'à l'incident signalé par saint Jean au repas de Béthanie.

« Or Jésus, avant le sixième jour de Pâques, vint à Béthanie où était mort Lazare que Jésus ressuscita. » Là, une femme lui versa sur la tête une vase de parfum, et, comme les apôtres se plaignaient qu'elle eût ainsi gaspillé de l'argent qui eût pu être donné aux pauvres, Jésus répond : « Vous aurez toujours des pauvres avec vous, mais moi vous ne m'aurez pas toujours. » Tel est le récit commun à saint Marc et à saint Mathieu, mais saint Jean spécifie que ce fut Judas qui reprocha à la femme sa prodigalité, et que ce fut à lui seul que s'adressa, par conséquent, la réponse du Messie. Et il ajoute : « Il (Judas) dit cela, non parce qu'il s'inquiétait des pauvres, mais parce que c'était un voleur et qu'ayant la bourse, il portait ce qui était donné. » Il résulte de ce passage que Judas était chargé de la caisse de la communauté et des aumônes et qu'ainsi il détournait à son profit une partie des sommes qui lui étaient confiées.

Le récit de la trahison suit aussitôt celui du repas de Béthanie : « C'est alors, dit saint Mathieu, que l'un des Douze, Judas Iscaïote, alla chez les chefs des prêtres et dit : « Que voulez-vous me donner pour que je vous le livre ? » Et ils lui payèrent 30 sekels d'argent. Et, depuis ce moment, il cherchait une occasion favorable pour le livrer. »

(2) L'origine de ce surnom a donné lieu aux plus étranges controverses. On a voulu le faire dériver du grec *εσχωριωτης*, ce qui est ethniquement et grammaticalement absurde, ainsi que nous aurons l'occasion de le démontrer plus loin. On lui a cherché une étymologie hébraïque qui lui donnerait le sens de *vir occisionis* ou *vir exterminationis*, explication, qui a le double inconvénient d'avoir été faite après coup et d'être linguistiquement inexacte. Nous estimons que la seule étymologie légitime est « habitant de Karioth », ville du royaume de Judas, à l'est de Samarie.

Le traître assiste à la Cène, où Jésus le désigne comme étant celui qui doit le livrer. Il sort et va s'entendre avec les princes des prêtres pour faire arrêter son Maître le soir même. Lorsque le Christ sort du jardin de Gethsémani, Judas s'approche de lui et, suivant ce qui était convenu, lui donne un baiser : c'est à ce signe que les hommes armés le reconnaissent.

On le voit, les anamnétiques fournis par l'Écriture Sainte sont à la fois très clairs et très peu nombreux. Nous allons chercher, en nous basant sur ces faits, à déterminer les motifs qui poussèrent Judas à livrer Jésus (1).

Cette question a été obscurcie comme à plaisir par les commentateurs. Les hypothèses émises peuvent se ranger sous deux chefs : les théories gnostiques et les théories exégétiques.

Les gnostiques constituaient, à une certaine époque, une sorte de franc-maçonnerie intellectuelle ramifiée en vingt sectes à dogmes divergents, mais toutes caractérisées par ce fait qu'elles croyaient posséder le sens vrai, le sens caché, le sens kabbalique du Pentateuque. Ils prétendaient que Judas était des leurs, qu'il s'était élevé par l'intelligence de la Gnose fort au-dessus des préoccupations matérielles de ses grossiers compagnons, et que, sachant la mort de l'Homme-Dieu résolue dans les conseils d'En-Haut, il avait été l'instrument conscient de la Providence, qu'il avait collaboré à la Rédemption.

Une autre secte gnostique, celle des caïnites, va plus loin : elle fait de Judas un juste frappant en Jésus le principe de l'Esprit mauvais. Les caïnites, qui dérivent du groupe ophite des gnostiques égyptiens, admettent que le monde fut créé par deux Eons ou esprits. Ces deux principes forment Adam et Eve, puis, ayant revêtu l'aspect d'un homme, ont tous deux des rapports avec la première femme. L'Eon de la Ma-

(1) Pour cette question. cf. *Vie de Jésus ou Examen critique de son histoire* par le D^r David-Frédéric STRAUSS, traduite de l'allemand sur la 3^e édition par E. LITTRÉ.

tière devient le père d'Abel, l'Eon de l'Esprit est le père de Caïn qui est ainsi le premier juste. Les caïnites vénéraient donc Esaü, Coré, Achitophel, et, conséquents avec eux-mêmes ils poussaient peut-être un peu loin d'admiration que leur inspiraient les Sodomites. Dans une telle doctrine, Judas, descendant de l'Eon de l'Esprit, frappe l'Eon de la Matière en la personne de son fils Jésus.

Ces doctrines, comme aussi celle qui fait du traître un ju-
daïsant uniquement préoccupé de sauvegarder la loi de Moïse
en immolant un novateur, ne présentent guère qu'un intérêt
historique. Elles cadrent avec des dogmes aujourd'hui dis-
parus, elles ne cadrent pas avec les seuls documents dont nous
puissions nous servir. Elles n'ont d'autre base qu'une pièce
apocryphe, l'Évangile de Judas, et présentent bien le caractère
des interprétations gratuites destinées à corroborer un sys-
tème *a priori*.

Il ne faut peut-être pas accorder beaucoup plus d'attention
à l'opinion émise par Kaiser et faisant de la trahison une
vengeance de Judas, irrité par les paroles sévères que le
Christ lui aurait adressées au repas de Béthanie. Cette ré-
ponse n'avait rien d'offensant et ne pouvait mettre au cœur
du disciple une telle haine.

Reste le seul motif plausible : l'argent, mais, là encore, di-
verses hypothèses ont été présentées. Judas, dit-on, voulait
bien de l'argent, mais il avait l'arrière-pensée que Jésus pour-
rait échapper à ses ennemis, soit par sa force divine, soit par
une insurrection populaire, soit parce que, le trouvant inno-
cent, les juges le relâcheraient. « Comme il entendait dire à
Jésus que son arrestation était nécessaire et qu'il se relève-
rait au bout de trois jours, il prit cela comme un signe de
l'assentiment que Jésus donnait à son plan. Tout préoccupé
de cette erreur, ou bien il n'entendait pas, ou bien il inter-
prétait mal les autres discours qui tendaient à le détourner,
et surtout il prit comme un véritable encouragement à l'exé-
cution de son dessein les mots : « Faites vite ce que vous
faites. »

Quant aux 30 pièces d'argent qu'il reçut des prêtres, il les prit, soit pour cacher son véritable dessein sous l'apparence de la cupidité et pour leur ôter ainsi tout soupçon, soit pour avoir encore ce petit avantage pécuniaire, outre l'une des premières places à laquelle il comptait être élevé dans le royaume de son maître. « Mais, ajoute-t-on, Judas se trompa sur deux points de son calcul : le premier, c'est qu'il ne réfléchit pas qu'après l'agitation d'une nuit de Pâques, le peuple ne serait pas éveillé d'assez bonne heure pour une insurrection ; le second, c'est qu'il ne prévit pas que le Sanhédrin se hâterait de remettre Jésus au pouvoir des Romains, d'où une insurrection populaire ne serait guère en état de l'arracher. Suivant les auteurs, Judas est donc ou un brave homme méconnu ou un homme qui se trompa, mais ce ne fut point un caractère vulgaire, et, dans son désespoir même, il conserva des traces de la grandeur apostolique ; ou bien encore, il voulait atteindre, par un moyen mauvais, il est vrai, un but qui était bon (1). »

La seule raison qui légitimerait de telles hypothèses serait que la somme de 30 sekels est bien minime pour expliquer à elle seule un tel crime, étant donné surtout que, si Judas volait, comme saint Jean nous l'affirme, il n'avait pas avantage à perdre *ipso facto* une place de caissier dont il tirait si malhonnêtement parti. Mais, d'une part, cette somme de 30 sekels n'est spécifiée que dans saint Mathieu, les autres synoptiques, saint Marc et saint Luc, parlent seulement d'argent, ἀργύριον, et les Actes, d'un salaire, μισθος, et il n'est pas invraisemblable que le premier évangéliste ait pris ce chiffre dans un sens symbolique et général, d'autant qu'il le met en parallèle avec un salaire égal cité par un prophète (2). Judas aurait donc reçu en réalité une somme assez élevée, comme

(1) STRAUSS, loc. cit., p. 412.

(2) Saint Mathieu cite Jérémie où il n'est pas question de cela. C'est évidemment un lapsus pour Zaccharie (XI. 12) qui parle du prix dérisoire donné par les juifs à un prophète (ironiquement : un prix magnifique).

le prouve l'emploi qui en a été fait, c'est-à-dire l'achat d'un terrain. D'autre part, et cette raison me paraît beaucoup plus forte et décisive, si 30 sekels ne représentent au poids que 20 francs, il faut surtout tenir compte de la valeur relative de l'argent. Or, 30 sekels étaient le salaire de quatre mois de travail pour un ouvrier agricole. C'était à peu près ce que sont aujourd'hui 600 francs. Les deux raisons se complètent et se corroborent ainsi l'une l'autre. Même en admettant que saint Mathieu ait pris les mots *πραξοντα περιουσια* au sens littéral, il y avait là de quoi tenter fortement la cupidité d'un homme intéressé et malhonnête (1).

Peu importe, d'ailleurs ; nous rejetons en tout cas les interprétations gnostiques. Dès lors, que Judas ait vendu son maître avec espoir de le voir échapper, ou simplement obnubilé par les offres des Princes des Prêtres, son désespoir après la condamnation du Messie, inévitable dans la première hypothèse, est parfaitement légitime dans la seconde. Il se peut fort bien qu'après le crime commis, il ait eu horreur du honteux marché. De toutes façons, le suicide est possible. Nous allons rechercher maintenant s'il fut réel et quel fut le genre de mort qui en résulta.

Nous avons dit que deux textes opposés semblaient indiquer que ce mode de suicide fût ou la pendaison ou la précipitation. Ces deux textes sont-ils conciliables ? Telle est la première question que nous devons nous poser. Pour cela, on peut admettre une des trois hypothèses suivantes :

1° Le texte de saint Mathieu se ramène à celui des *Actes*. Il n'y a pas eu pendaison, mais précipitation ;

2° Le texte des *Actes* se ramène à celui de saint Mathieu. Il n'y a pas eu précipitation, mais pendaison ;

3° Les deux textes relatent des faits, non pas contradictoires, mais successifs. Judas s'est d'abord pendu ; vivant ou mort, il y a eu précipitation.

(1) Cf. *Histoire évangélique. Synopse des trois premiers évangiles*, par Edouard REUSS, Paris, 1876, p. 666 et seq.

Hypothèse de la précipitation.

Pour émettre une théorie de cette nature, il faut tout d'abord élarguer le texte de la Vulgate, qui spécifie la pendaison avec une netteté absolue : *laqueo se suspendit*, et chercher à interpréter le texte grec « ἐλπιθον ἀπιγξζζο : s'en allant, il s'étrangla ». Et ici se pose d'emblée le problème préjudiciel : l'Évangile de saint Mathieu est-il authentique ? D'accord avec la grande majorité des exégetes, nous répondrons par l'affirmative formelle. Des quatre Évangiles, celui de saint Mathieu est, en effet, l'œuvre qui offre le moins de prise à la critique externe ou interne. Tout au plus peut-on admettre qu'il en a existé un original hébreu aujourd'hui perdu : ceci est d'autant plus probable que Mathieu, comme tous les apôtres, devait parler un idiomme voisin de l'araméen, et non le grec.

Pour faire cesser la contradiction, en réduisant le texte de saint Mathieu à celui des *Actes*, il faut essentiellement attribuer au terme ἀπιγξζζο un sens autre que celui de « il se pendit ». C'est ce qu'ont tenté tour à tour Gæzius, Grotius et Heinsius.

Gæzius admet que la mort de Judas est due à Satan. Le diable, qui (saint Luc et saint Jean le disent) entra dans le traître pour le pousser au crime, enleva le possédé dans les airs pour le laisser retomber. Dans la chute, son ventre s'ouvrit, et Satan s'en échappa. Lightfoot partage cette manière de voir : « Ἀπιγξζζο veut dire il fut étranglé par le diable qui l'habitait depuis trois jours... Le diable l'enleva dans l'air, l'étouffa, et le laissa retomber à terre, de façon que son corps se rompit par le milieu et que ses entrailles se répandirent : c'est par cette horrible issue que le diable s'en alla. » Une telle hypothèse ne vaut pas l'honneur de la discussion ; mais il n'en est pas de même de celle de Heinsius.

Peut-on attribuer au verbe ἀπιγξζζο le sens d'être angoissé non plus par une compression matérielle et extérieure, mais moralement ? Telle est la question que Heinsius résout par

l'affirmative. Dès lors, il n'y a plus de difficulté. Saint Mathieu dit simplement que Judas, ayant vu son maître condamné à la croix, partit angoissé. Les *Actes* ajoutent qu'il périt ensuite d'une chute. Cette hypothèse très simple et particulièrement séduisante semble avoir été très en faveur auprès des historiens de la fin du xvii^e siècle. Ils ont cité, à l'appui de leur thèse, l'exemple d'Achitophel qui, désolé de ne pas voir ses conseils suivis par Absalon, mourut de chagrin, celui de Polyagre mourant étouffé, celui du soldat de Marathon qui meurt en venant annoncer la victoire.

Quelle que soit la valeur, d'ailleurs assez relative, de ces exemples, il n'en reste pas moins que la mort par une émotion violente est possible, et cette hypothèse ne laisserait pas d'être à la rigueur défendable, si la traduction d'ἀπὸ γυμνασίου sur laquelle elle repose, n'était pas forcée et inadmissible. Gronovius a très expertement démontré, par des exemples multiples, empruntés aux meilleures sources, que le verbe ἀπαγγεζομαι est pris constamment dans le sens de « se pendre », et que les auteurs grecs exprimaient par ἀποπνιγεῖν l'idée de suffocation, quelle qu'en fût d'ailleurs la cause.

Si nous considérons, et ce sont là des pièces à conviction importantes, les versions orientales primitives de l'Évangile, nous voyons d'ailleurs que le texte syriaque interprète le mot litigieux par « il s'étrangla », forme réfléchie analogue au niphâl des verbes hébreux. Le texte arabe précise « il se pendit ». Seul, le texte éthiopien présente quelque difficulté d'interprétation et, comme le texte grec, peut, à la rigueur, s'appliquer à plusieurs formes de mort violente.

Les auteurs qui n'ont pas voulu admettre la pendaison et ont attribué au terme usité par saint Mathieu un sens figuré cessent de s'entendre quant à la façon dont Judas aurait succombé.

Les uns avec Grotius, admettent qu'il mourut purement et simplement de chagrin, ce qui ne s'accorde guère avec ce que racontent les *Actes*. (Grotius prend aussi au figuré les mots : Les entrailles sortirent de son ventre; il est fait un trope évi-

demment bien oriental, mais combien peu vraisemblable) ; les autres supposent qu'étouffé par l'angoisse morale, il tomba de son haut, peut-être sur quelque chose de pointu, et qu'ainsi il s'ouvrit involontairement le ventre ; cette manière de voir souleva en Hollande, vers 1730, une polémique inouïe où deux savants historiens, Grovonijs et Périzonius, échangèrent autant d'injures que d'arguments. Quant à Heinsius, il admit que le désespoir poussa Judas à se jeter dans un précipice. Il conclut donc au suicide par précipitation.

En résumé, les théories qui veulent réduire les deux textes à la seule signification du second, interprètent le mot *απηγγαστο* en substituant à l'idée de pendaison celle de suffocation, soit par une intervention surnaturelle, dont nous n'avons pas à faire justice ici, soit par la douleur. Tous ces commentaires nous semblent devoir être également rejetés, parce que tous ont pour base une traduction forcée, inexacte, et d'ailleurs interdite par les leçons syriaque et arabe. Nous allons voir s'il est plus logique de réduire le second sens au premier et de s'arrêter à la seule hypothèse de pendaison.

Hypothèse de la pendaison.

Le discours que saint Luc met dans la bouche de saint Pierre, au premier chapitre des *Actes des Apôtres*, contient, sur la mort de Judas, deux faits distincts : le premier, c'est qu'il fut *πρηγης γενομενος* : le second, c'est qu'il se rompit par le milieu et que ses entrailles se répandirent sur le sol. Il faut donc, d'une part, traduire les deux termes grecs très obscurs, d'autre part, donner une explication valable de cette effusion viscérale, de prime abord un peu surprenante.

Nous avons dit plus haut que *πρηγης γενομενος*, que la Vulgate traduit sans hésiter par *suspensus*, signifie mot à mot *præceps factus* ou *pronus factus*, c'est-à-dire « devenu la tête en bas ». En admettant, ce qui n'est pas douteux, que saint Mathieu ait spécifié la pendaison, il n'y avait que trois façons de rattacher le texte des *Actes* à une mort par la corde ;

c'était d'expliquer *pronus factus*, soit par « le visage dirigé vers la terre », soit par « pendu par les pieds, la tête en bas », soit par « pendu avec élan ». Nous allons expliquer et discuter tour à tour chacune de ces versions, sans oublier qu'en admettant que l'une d'entre elles soit parfaite, il restera encore à expliquer comment un pendu a pu avoir le ventre ouvert et les entrailles répandues.

A. — Πρηνής γενομενος peut-il être considéré comme signifiant que les pendus regardent vers le sol ? Cette opinion, peu en faveur chez les médecins, a pour elle l'autorité d'Erasmus, le plus illustre hellénisant des temps modernes. Elle a contre elle ce fait que les pendus n'ont pas constamment le visage dirigé vers le sol, et Gronovius, qui semble avoir eu une clinique appréciable de la pendaison, déclare que les pendus qui ont la tête basse sont ceux à qui le bourreau a rompu le cou par la violence de traction ou en se jetant sur les épaules de la victime. De fait, si les pendus ont parfois le visage penché en avant, cela n'est ni tellement habituel, ni tellement caractéristique qu'on ait pu en arriver à dire « avoir la tête penchée » pour signifier « être pendu ». Il est à croire que saint Pierre eût été plus explicite s'il avait voulu dépeindre la mort par la corde. Là encore, les commentateurs, poussés par le désir de concilier les textes opposés, ont torturé les mots pour en extraire un sens forcé.

B. — Je ne signalerai ici que pour mémoire la tradition suivant laquelle Judas se serait pendu par les pieds. Elle vérifie évidemment d'une façon parfaite l'indication du *præceps* ou *pronus*, mais ce genre de suicide a de tout temps paru assez invraisemblable pour qu'aucun auteur n'ait pris à tâche de le défendre. C'est donc purement une légende populaire.

C. — La pendaison peut être en même temps un genre de précipitation, telle est l'explication fournie par Henri Estienne. Elle consiste à représenter Judas comme s'étant passé la corde au cou, puis, étant monté sur un arbre, il aurait alors accroché le lien à la branche sur laquelle il était grimpé et se serait jeté en bas, de façon à ce que la strangulation brusque pût

amener ses effets les plus énergiques, tels que rupture du larynx, distorsion des vertèbres cervicales, etc. Ou bien encore, l'arbre était sur la déclivité d'une colline, et Judas, après avoir attaché la corde à une branche haute et à son cou, se serait précipité dans le sens de la pente, de manière à s'étrangler violemment. Une telle hypothèse, surtout présentée de la première manière, est loin d'être illogique ; elle représente peut-être un genre de mort exceptionnel, compliqué, dont on ne trouve que bien peu d'exemples, du moins dans les cas de mort volontaire, mais elle n'est pas absurde et mériterait d'être prise en considération si elle n'avait pas contre elle le fait essentiel qui déjà militait victorieusement contre les deux explications précédentes, et qu'il nous reste maintenant à éclaircir : la rupture de l'abdomen et l'éventration.

Un pendu peut-il, dans des conditions normales, être atteint de rupture de la paroi abdominale, avec éviscération ? La question a été discutée fort longuement par Garmann, qui suivant l'usage de son temps, préfère l'autorité à l'expérimentation, et les citations à la clinique. Il conclut d'ailleurs fort justement que la rupture de l'abdomen chez un pendu n'est vraisemblable que s'il est hydropique à un degré extrême. Gronovius porte le débat sur le terrain des faits et déclare qu'il n'a jamais vu de pendus éclater, quelle que soit, d'ailleurs, la violence de la strangulation.

L'étiologie raisonnée de cet éclatement de l'abdomen dans la pendaison n'a été étudiée que bien plus tard, par Louis et son contradicteur Philip, au cours des polémiques que suscita l'affaire Calas. Philip pose en principe que Judas n'était pas atteint d'hydropisie au moment de son suicide, il

(1) Notons dès à présent qu'un obstacle grammatical absolu s'oppose à toute interprétation active de la précipitation. Nous verrons par l'analyse du sens précis de *γενομενος* et de ses équivalents syriaque, arabe et éthiopien, que seules peuvent être valables les hypothèses où Judas tombe et non celles où il se jette.

raisonne alors de la façon suivante : « Judas n'a crevé que parce qu'il était pendu. Quelle peut en être la raison, si ce n'est le poids du corps, l'effet de l'air comprimé trop subitement, l'abaissement du diaphragme ? De là, voici comment nous concluons. Le poids du corps peut être considérable, la corde peut être placée le nœud sous la gorge ; l'air, comprimé tout à coup, devient toujours capable d'une grande explosion ; les parties cartilagineuses ont moins de ténacité et de cohérence entre elles que les parties musculaires ; donc la trachée-artère peut être déchirée sans violence extérieure. » Comme on le voit, emporté par la préoccupation du sujet dont il était plein, Philip, après avoir annoncé qu'il allait expliquer l'éviscération de Judas, la considère comme un fait acquis, démontré et clair, et la prend comme base pour une théorie d'ailleurs plus qu'hypothétique des déchirures du larynx dans la pendaison-suicide. Louis n'eut pas de peine à renverser cette phraséologie creuse, mais il se garda bien d'élucider le mystère de l'éviscération biblique. La question reste donc entière.

Or, on ne trouve pas, en dehors du cas en question, un seul exemple de rupture abdominale de cause interne sous l'influence de la pendaison. C'est en vain que l'on interroge les traités généraux ou spéciaux de médecine judiciaire. Nulle observation n'est rapportée. Les ruptures musculaires, extrêmement rares, sont citées à titre d'exception pendant des efforts dus à la parturition, au coït, aux vomissements, à des exercices de gymnastique. De tout cela, nous n'avons pas à tenir compte. Nul n'a jamais prétendu que Judas fût ascétique au moment de sa pendaison, et il serait véritablement difficile de fournir un argument en faveur de cette supposition gratuite. Nous examinerons plus tard s'il le devint, en étudiant les théories qui le considèrent comme ayant survécu.

Est-il plus logique d'admettre que la rupture abdominale et l'éviscération consécutive ont eu lieu sur le cadavre ? Mais l'apparition des crevasses sur la paroi ventrale appartient à

une période tardive de la décomposition cadavérique, à la fonte putride postérieure à la putréfaction gazeuse. Quelle vraisemblance y a-t-il que les Juifs eussent laissé indéfiniment séjourner ce corps dans un champ voisin de Jérusalem. Même à la saison de Pâques, même sous le soleil de Judée, un tel degré de putréfaction représente un nombre de jours inadmissible dans un pays civilisé. Et, d'ailleurs, le mot *ελακνως* indique un éclatement brusque et sonore qui n'a rien à voir avec les fissures cadavériques.

Pour ces deux raisons, il faut donc conclure que les hypothèses qui cherchent à réduire le texte des *Actes* à celui de saint Mathieu, en les expliquant par la seule pendaison, sont inadmissibles comme ne rendant pas compte de l'éviscération nettement spécifiée par saint Luc. Les deux textes ne pouvant être superposés, il nous reste à voir si, médico-légalement et exégétiquement, ils sont conciliables par contiguïté.

Hypothèse de la pendaison suivie de précipitation.

Il y a deux façons d'envisager cette troisième hypothèse : la première consiste à dire que Judas étant mort pendu, son cadavre a été précipité ; la seconde consiste à admettre que Judas a survécu à sa pendaison (ou, pour parler le langage médico-légal, qu'il y a eu pendaison ratée), et que, plus tard, il est mort précipité.

Avant d'exposer ces diverses suppositions, il me paraît nécessaire de bien établir, par l'analyse serrée du texte, que seules seront légitimes les théories qui admettent une cause fortuite, extrinsèque, objective, à la précipitation de Judas, et qu'il ne saurait être question d'un motif volontaire, interne, actif. En un mot, il n'y a pas eu, il n'a pas pu y avoir suicide doublé.

Et, en effet, en quelque langue que l'on considère le texte original des *Actes*, on voit que le verbe accolé à *πρηγνις* est toujours nettement et précisément passif. Le participe grec

γενομενος implique que l'individu à qui s'est appliqué le qualificatif est devenu περηντας passivement, qu'il ne s'est pas fait περηντας. De même, en syriaque, nous trouvons que Judas « tomba sur sa face, par terre » ; dans le texte arabe : « tombant prosterné sur la face ». Le texte éthiopien est encore plus clair : « Il fut jeté à terre sur sa face ». Donc, il y a chute, une chute quelconque, il n'y a pas un second mode de mort volontaire.

Ceci dit, examinons d'abord comment on peut expliquer que le corps de Judas pendu ait été immédiatement précipité. Deux hypothèses se présentent. La première, c'est que la corde ou la branche s'étant brisée, le corps tomba à terre ; la seconde, c'est que le cadavre fut enlevé et jeté dans un trou.

Le système de la corde cassée a réuni de nombreuses sympathies. « Le lien se rompt, dit Casaubon, Judas tombe sur la face. Mais il tombe ou sur une pierre peut-être aiguë, ou sur un tronc d'arbre pointu, ou ailleurs ; par une intervention de la Providence, son ventre se fend, ses intestins se répandent. Le mot ελκυσσε nous montre qu'il s'agit moins de la violence du coup que d'une volonté secrète de Dieu, et que l'ouverture de son corps s'est faite par quelque force extraordinaire opérant en dedans. Ceci est le simple récit des Ecritures. »

Il est permis de se demander avec Grotius dans quelles limites l'intervention de la Providence s'imposait pour que le cadavre, tombant sur un corps tranchant, ait une plaie pénétrante de l'abdomen, et même si, à tout prendre, Judas était bien plus puni d'être précipité une fois pendu et mort. Mais à ne considérer l'hypothèse que dans sa partie naturelle et positive on est obligé d'accorder qu'elle présente tous les caractères de la possibilité et de la vraisemblance. Nous en discuterons la réalité quand nous aurons établi si, oui ou non, Judas survécut à sa tentative de suicide.

A l'hypothèse de la corde rompue, Gronovius a tenté de substituer une autre explication. Pour lui, le cadavre fut dé-

pendu et jeté aux gémonies. Il argue d'un texte de Stobæus, parlant d'une fosse appelée *κορζαζα* et où l'on aurait jeté les cadavres des suicidés. Outre qu'il est inouï que ni la Bible ni les Talmuds ne fassent la moindre allusion à une coutume d'une telle importance, rappelons que le verbe *ελακτισε* ne peut guère s'appliquer à un cadavre en voie de décomposition. et il ne nous restera plus qu'à nous étonner de voir un traité long de 200 pages, sur cette seule question de la mort de Judas, aboutir à une conclusion aussi peu séduisante.

Toutes les hypothèses que nous avons discutées jusqu'ici admettaient que Judas mourut le jour de son suicide, quel qu'en fût le mode, ou qu'il mourut de chagrin ; nous allons voir s'il y a quelque raison de supposer qu'il survécut au maître qu'il avait trahi.

Les commentateurs qui ont, jusqu'ici, cherché à démontrer que Judas survécut à sa tentative de pendaison, ont toujours pris comme point de départ de leurs syllogismes un passage de Théophylacte et un texte de Papias rapporté par Œcumenius.

Théophylacte, dans ses commentaires sur le IV^e Evangile, s'exprime ainsi : « Il (Judas) commença tard à savoir, et se repentit, à la vérité, mais non bien, car il était bon de se condamner, mais diabolique de se pendre. Mais quelques-uns disent que Judas, parce qu'il était avare, espérait de la trahison du Christ beaucoup de gain, et ne croyait pas que le Christ dût être mis à mort, mais qu'il s'échapperait comme souvent auparavant il s'était échappé ; mais comme alors il le vit condamner à mourir, il fut poussé par le remords que quelque chose d'autre que ce qu'il pensait fût arrivé. C'est pourquoi il s'étrangla, afin d'arriver avant Jésus en enfer, et d'obtenir son salut en le priant là. Et sachez qu'il plaça son cou dans un lien se suspendant à un arbre, mais l'arbre s'étant incliné, il survécut, Dieu voulant qu'il restât dans la pénitence ou dans le repentir et la vertu. On dit, en effet, qu'il souffrit d'un mal hydropique, au point qu'il ne pouvait passer là où passait facilement un chariot, et qu'enfin il fit

une chute la tête en avant, et éclata par le milieu, c'est-à-dire qu'il fut déchiré, ainsi que le dit Luc dans les *Actes*. »

Ce curieux passage contient l'affirmation de plusieurs faits intéressants : il confirme l'hypothèse que nous avons déjà exposée à propos de l'état mental de Judas, à savoir qu'il pensait peut-être que son maître livré par lui échapperait ; il présente deux points de vue nouveaux : d'abord qu'il y eut pendaison ratée, ensuite que Judas devint hydropique.

Le système de la pendaison ratée n'est pas plus absurde en soi que la théorie de Casaubon, que nous avons considérée comme une des plus plausibles de celles vues jusqu'ici. Il permet, en effet, de concilier d'une façon parfaite les deux textes évangéliques, parlant, l'un de pendaison, l'autre d'éviscération et de chute. Quant à la tradition, qui fait de Judas un hydropique il faut remonter beaucoup plus haut pour en retrouver l'origine. Elle est mentionnée pour la première fois dans un fragment de Papias relaté par Œcumenius.

« Judas ne mourut pas de la corde, mais il survécut, décroché avant de mourir. Et cela est clairement rapporté par Papias, disciple de Jean, dans le quatrième livre du récit des discours dominicaux, où il dit ainsi : Judas donna un grand exemple d'impiété dans ce monde, car sa chair enflammée gonfla à tel point qu'il ne pouvait passer là où un char passait facilement, et cela à cause du seul poids de sa tête, car on rapporte que ses paupières gonflèrent à un tel point que lui-même ne voyait plus la lumière. Et ses yeux ne pouvaient même être distingués à l'aide de l'instrument du médecin, tant ils étaient cachés à une grande profondeur. Ses organes génitaux apparaissaient difformes et volumineux par quelque déformation ; par là s'éliminait la sanie répandue par tout le corps, comme aussi des vers par les orifices naturels. Ainsi torturé, après beaucoup de douleurs, on dit qu'il mourut dans son champ, qui resta désert à cause de la mauvaise odeur et

(1) Je pense qu'il faut comprendre : « Judas donna aux impies une grande leçon » ou « un grand exemple des châtiments réservés à l'impiété. »

qui n'a pas été habité jusqu'à présent. Même personne ne peut traverser aujourd'hui ce lieu sans se boucher le nez avec la main. »

L'autorité d'Œcuménius est quelque chose de tout à fait relatif. Son recueil de traditions et de légendes ne mérite pas une créance plus grande que les anecdotes d'un Aulu-Gelle, ou les historiettes d'un Brantôme ou d'un Tallemant des Réaux. L'idée que Judas était atteint d'ascite a cependant séduit Henri Estienne au point de lui faire supposer que le texte des *Actes* était altéré et qu'il fallait lire, non plus $\pi\rho\eta\eta\eta\varsigma$ mais $\pi\rho\eta\eta\eta\varsigma \gamma\epsilon\nu\omicron\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma$, devenu hydropique. Avec de pareils procédés, la critique historique devient un petit jeu de combinaisons avec lequel on peut arriver à des fantaisies peut-être fort réjouissantes, mais que l'esprit scientifique actuel regarde avec autant de commisération que d'étonnement.

Nous en dirons autant du système qui consiste à démontrer que Judas avait toujours été malade, et que son nom même d'Ischariote signifie angineux ou « qui est habituellement atteint d'esquinancie ». Outre que le rapport entre l'esquinancie et l'ascite peut sembler un peu indirect, on ne voit guère le moyen de dériver ισσαριωτης , avec un iota initial et un kappa, de la racine ισσαρα qui eût comporté un epsilon initial et un khi. Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que les apôtres qui ont eu à surnommer Judas ne parlaient pas grec et que, s'il n'est pas impossible de trouver à ισσαρα une origine sanscrite, il ne paraît pas qu'on lui connaisse un homologue araméen ou chaldéo-syriaque à radical équivalent.

L'hypothèse de l'ascite a encore contre elle ce fait qu'elle pourrait bien avoir été créée de toutes pièces par des commentateurs (qui, ne l'oublions pas, ont écrit à une époque où la connaissance exacte des faits commençait à se perdre), pour vérifier les textes de l'Ancien Testament, élevés, de ce fait, au rang de prophéties.

On lit, en effet, dans le psaume CIX : et elle entra (la malediction) comme l'eau en lui d'où l'hydropisie ; d'autant qu'il y est également fait mention des yeux frappés de ténèbres,

ce qui expliquerait cette extraordinaire histoire d'œdème palpébral.

Mais il faut bien reconnaître, d'autre part, que l'hydropisie expliquerait d'une façon parfaite le *μεσος ελακκιση*. C'est en effet un symptôme, rare, il est vrai, mais cependant décrit, de l'ascite, que la rupture de la paroi abdominale. Celle-ci, distendue outre mesure, peut présenter une phlegmasie gangreneuse avec élimination des eschares. Elle peut surtout, et cela seul importe pour le cas qui nous intéresse, se rompre aisément sous l'influence d'un traumatisme.

Ce dernier point de vue a été mis en lumière par Bartholin, montrant combien le sens de *λακκιση* s'applique bien à l'éclatement violent produit par un traumatisme sur une paroi organique distendue. Il rappelle une observation absolument identique et concluante de Paschalius, où une femme ascitique qu'on avait poussée tomba sur une pierre, eut une rupture de sa paroi abdominale, évacua tout son liquide d'hydropisie, et mourut.

Les auteurs qui ont admis que Judas survécut ne sont pas d'accord sur la façon dont sa mort survint. Passons l'absurde histoire de Judas impotent, aveuglé par son œdème palpébral et se promenant dans un chemin creux où il rencontre un chariot qui l'écrase ; laissons de côté le système de Bartholin, qui traduit *πρηνις γενομενος* par mélancolique, parce que les mélancoliques marchent la tête baissée ; et arrêtons-nous à la version qui rend compte à la fois des deux textes évangéliques, en admettant d'une part la pendaison ratée, de l'autre une chute dans un fossé et la rupture du ventre, soit qu'il v ait eu hydropisie, soit que le corps du traître soit venu se déchirer sur une pierre ou une souche pointue.

Un argument nous paraît surtout irréfragable pour soutenir la thèse de la survie : c'est l'exégèse du passage relatif à l'achat d'un champ. Voyons comment peut s'interpréter cette dernière difficulté et cette dernière contradiction.

Après avoir dit que le traître alla se pendre, saint Mathieu ajoute : « Mais les princes des prêtres, ayant reçu l'argent,

dirent : On ne peut pas le mettre dans le trésor, parce qu'il est le prix du sang. Ayant tenu conseil, ils achetèrent avec cet argent le champ d'un potier, pour la sépulture des pèlerins. C'est pourquoi ce champ a été appelé *Haceldama*, c'est-à-dire champ du sang, jusqu'à ce jour. Alors a été rempli ce qui fut dit par Jérémie prophète, disant : « Et ils ont reçu trente sekels, prix de ce qu'ils ont estimé, et ainsi ont apprécié les fils d'Israël, et ils donnèrent cet argent pour le champ du potier, ainsi que le Seigneur me l'a ordonné. »

Comme nous l'avons vu plus haut, saint Pierre, dans le discours rapporté par saint Luc (in *Actes des Apôtres*, I, 18), dit : « Il acquit un champ du prix de sa trahison. » Et plus loin, après avoir parlé de l'éventration : « Cela a été connu de tous les habitants de Jérusalem, au point que ce champ fut appelé de leur propre idiome *Hakeldama*, c'est-à-dire le champ du sang. »

Il y a donc là une contradiction formelle, flagrante, irréductible, sur laquelle on ne peut pas épiloguer, et où il ne saurait être question de chercher, comme pour le mode de suicide, un terrain de conciliation. D'un côté, saint Mathieu déclare sans aucune ambiguïté que Judas a jeté son argent dans le temple, et non pas dans une partie quelconque du *ισοον*, mais dans la partie sacrée *ναος*, où pénétrer, quand on n'était pas prêtre, était une profanation, et cet argent a été employé par le Sanhédrin à l'achat d'un champ. De l'autre côté, saint Luc affirme que ce même champ a été acheté avec l'argent de la trahison par Judas lui-même, et que c'est là, à une date d'ailleurs indéterminée, que Judas mourut. Les deux textes s'accordent seulement en ceci que le champ s'appelait « champ du sang », ou, pour suivre la leçon syriaque, *Haceldemo* ; encore ce nom viendrait-il du sang du Juste dans le premier cas et du sang du traître dans le second.

Il faut donc bien reconnaître qu'ici une des deux traditions transmises par les livres saints est inexacte, et il nous faut choisir quel degré de vraisemblance présentent ces deux manières de voir. Pour nous, le texte des *Actes* nous apparaît

comme beaucoup plus probable, ou du moins comme exprimant un fait positif, tandis que le premier Evangile apporterait plutôt une expression symbolique ; et voici sur quoi nous basons cette opinion : saint Mathieu voit dans l'achat de ce terrain la vérification d'une prophétie dont il attribue la paternité à Jérémie. Or, il n'est question nulle part dans Jérémie de champ ni de trente sekels. Par contre, nous lisons dans le chapitre XI de Zaccharie : « Et le Seigneur me dit : Jette cela chez le potier, cette somme magnifique à laquelle j'ai été évalué par eux. Et j'ai pris les trente sekels et je les ai jetés dans la maison de Dieu, chez le potier. » D'une part, les mots *dans la maison de Dieu* ne figurent pas dans la citation de saint Mathieu ; de l'autre, nous estimons, d'accord en ceci avec Strauss (1) que le mot אֶל-הַיְצִירִי él — haôtsér, n'est en réalité qu'une de ces fautes d'interprétation rendues si faciles par l'absence des voyelles en hébreu. Suivant, en effet, que l'on place sur le mot qui nous occupe tels ou tels points massorétiques, on obtient deux interprétations opposées. En supposant, et c'est ce qu'ont fait les Septante, un patach sous le hé, et un tséré sous le tsadé, on a bien *haôtsér*, qui veut dire statuaire ou potier, mais si on accentue avec un kamets sous le tsadé, on a *haôtsâr*, qui veut dire trésor. Et le passage se traduit naturellement par : « J'ai jeté l'argent dans la maison du Seigneur, dans le trésor. »

On voit donc que le passage de saint Mathieu contient deux erreurs matérielles appréciables. Il attribue à Jérémie ce qui appartient à Zaccharie, inexactement et intextuellement cité d'ailleurs. En outre, il donne de ce verset une interprétation fautive, qui enlève toute valeur à l'anecdote du champ du potier. Le récit du premier Evangile nous paraît donc ici d'une exactitude beaucoup trop aléatoire pour que nous ne lui préférions pas celui de saint Luc, formellement contradictoire ici, et plus explicable médico-légalement.

(1) STRAUSS, *loc. cit.*

Conclusions.

Avant de conclure nous pensons qu'il n'est pas inutile, pour la clarté de la discussion, de résumer synoptiquement les hypothèses présentées et parmi lesquelles nous avons eu à choisir.

A. — Hypothèses ramenant le texte de saint Mathieu à celui de saint Luc.

- | | | |
|--------------------------------------|---|-------------|
| 1. Intervention diabolique | } | Gæzius. |
| | | Lightfoot. |
| 2. Mort de douleur morale | | Grotius. |
| 1. Précipitation-Suicide | } | Heinsius. |
| | | Perizonius. |
| | | Pricæus. |
| | | Vossius. |

B. — Hypothèses ramenant le texte de saint Luc à celui de saint Mathieu.

- | | | |
|--|---|--------------|
| 4. Ἰπηνης indique la position de la tête | } | Erasme. |
| 5. Pendaison par les pieds. | | |
| 6. Pendaison avec élan | | H. Estienne. |

C. — Hypothèses présentant les deux récits comme ayant rapport à des faits successifs.

a) Il y a eu pendaison, puis précipitation du cadavre.

- | | | |
|--|-----------|------------|
| 7. La corde s'est cassée | Casaubon. | |
| 8. Le cadavre a été jeté dans un précipice | } | Gronovius. |
| | | |

b) Il y a eu pendaison ratée.

- | | |
|--|---------------|
| 9. Mort d'une chute accidentelle | Théophylacte. |
| 10. Mort par écrasement | Papias. |
| 11. Mort par hydropisie | Bartholin. |

Partant de deux textes doublement contradictoires et en ce qui concerne le mode suicide, et en ce qui a rapport à l'emploi du prix de la trahison, nous sommes arrivés à concilier exégétiquement et médico-légalement les deux versions quant au genre de mort. L'impossibilité de les fusionner pour la seconde question nous a obligé de choisir la plus vraisemblable et d'accorder une créance plus grande au texte des *Actes*.

Il nous semble donc qu'on peut être moins réservé que ne le furent Strauss et les exégètes en général.

Nous estimons qu'il est permis de donner une conclusion moins négative. Après avoir rejeté les hypothèses tendant à donner au texte de saint Mathieu un sens autre que celui de « il se pendit », nous repoussons les théories qui cherchent à expliquer par la pendaison les termes assez obscurs de saint Luc, et nous croyons pouvoir dire que rien dans la critique des textes, ni dans l'interprétation médico-légale ne s'oppose à une conciliation par contiguïté. Nous admettrions donc qu'il y a une présomption très forte de suicide par pendaison et qu'il y a des raisons de croire que ce fut une pendaison ratée et que Judas survécut à cette tentative. Le respect des textes nous porte à admettre qu'il mourut à une date ultérieure, peut-être très voisine, comprise entre la mort du Christ et la première réunion des disciples, et que cette mort doit être attribuée à la précipitation, dans des conditions que rien ne nous autorise à préciser davantage.

Mais ce n'est pas là que git, à vrai dire, l'intérêt principal, l'intérêt essentiel d'une telle expertise. Cette curieuse observation de pendaison ratée, cette difficile exégèse de deux textes contradictoires présente ce caractère particulier d'avoir été mise en discussion pendant vingt siècles, avec des périodes d'accalmie et des heures d'exacerbation, au travers desquelles il est possible de suivre les transformations de l'esprit critique et, en un certain sens, l'évolution de la raison humaine. Après les premiers âges, où l'on recueille hâtivement des légendes sans contrôle, après cette étonnante époque médiévale

où l'on n'admet d'autre critère que l'autorité des anciens ou, *a fortiori*, celle de l'Évangile, et où l'on ne veut pas voir et savoir que, même dans l'Histoire Sacrée, il y a des passages obscurs et des versets qui se contredisent, nous voyons apparaître, au XVII^e siècle, la période aiguë de l'affaire Judas Iscariote, avec des compilations sans doute indigestes, et des discussions parfois peu courtoises, mais aussi avec un désir d'arriver au vrai par la logique, de discerner avant de dire, de comprendre avant d'affirmer.

Puis c'est, au XVIII^e siècle, l'entrée en scène des médecins, en quête de la vérité positive ; et c'est enfin, au XIX^e siècle, la science méthodique, avec l'érudition pour base, avec la clarté dans l'inférence, avec aussi le doute pour conclusion. Car c'est bien là l'essentielle leçon que nous donne l'histoire d'une recherche aussi longue : rien de plus instructif que le parallèle entre les convictions violemment proclamées d'autrefois et notre doute scientifique, entre la prétention ancienne d'arriver à des vérités absolues, et la crainte qui nous fait dire : Il y a des présomptions, il y a des raisons de croire, là est peut-être la vérité. Et cependant, à travers le fouillis des hypothèses divergentes, des théories opposées et des systèmes contradictoires, au cours des siècles écoulés, la pensée humaine se filtre et se clarifie, abandonnant à chaque tournant de son évolution une part des erreurs qui la troublent, de sorte que, même en ces questions que passionnent et qu'obscurcissent les préoccupations extra-rationnelles, peu à peu se dégage la vérité, une vérité relative, au regard de l'observateur consciencieux dont la méthode se résume en ces mots : Savoir douter.

A propos de cette communication, M. le D^r Et. MARTIN rappelle les observations de M. Lacassagne sur les élèves du Val-de-Grâce, qui montrent un accroissement du crâne, sous l'influence du travail intellectuel.

Les recherches de M. Chantre sur les habitants du Rhône concordent avec celles de MM. Mayet et Bouchereau ; copen-

dant, il a trouvé un indice plus élevé que ces auteurs ; mais, au lieu d'opérer sur des conscrits, ses observations avaient porté sur des individus adultes.

M. ROYET rappelle que les observations de M. Pierret ont montré que, chez les enfants, il y a des modifications continues du crâne, ce qui indiquerait des changements dans les os.

Ces modifications de la tête des enfants sont dues, pour M. Etienne Martin, à la fixité des diamètres occipitaux et à la variabilité de ceux de la face, ce qui explique les variations dans la position des oreilles.

MM. LESBRE et FORGEOT font une communication sur « les Monstres mélomèles ». Leurs observations ont porté sur un veau et une chèvre. Le mémoire est annexé au procès-verbal.

SCULPTURES PRÉHISTORIQUES DE PANOSSAS (ISÈRE)

PAR LE D^r RÉVEIL

Les deux carieuses sculptures dont j'ai l'honneur de placer sous vos yeux une photographie proviennent des environs de Crémieu (Isère). La première, acquise par moi chez un antiquaire de cette localité, a été trouvée à Panossas ; la seconde, appartenant à M. Bourgeat, de Crémieu, a été découverte par lui à Veyssillieu commune distante de 2 kilomètres, à vol d'oiseau, de Panossas. Elle gisait dans la cour d'une ferme, en butte aux intempéries et aux mauvais traitements. Le fermier l'avait toujours vue dans cet endroit ; il n'a pu dire comment elle y avait été transportée. M. Bourgeat a acquis la certitude de leur origine, qui est commune. Toutes deux sont du genre grès.

La pierre de Panossas, mise à jour dans des travaux de minage, à 60 centimètres de profondeur, au mas du Giréd, est de forme irrégulière, à arêtes vives ; elle représente un personnage de 23 centimètres, debout, nu, vu de face, dans la position ithyphallique. La tête est oblongue ; la figure offre